

CETA

Stop aux fake news

Le CETA est un accord de libre-échange de nouvelle génération entre l'Union européenne (UE) et le Canada.

LE CETA EST UNE CHANCE POUR L'AGRICULTURE !

1

Le CETA facilite les exportations françaises

La première année d'application du CETA a permis une augmentation historique des exportations à destination du Canada, qui ont augmenté de 10,2% pour le secteur de l'agroalimentaire en 2018.

2

Le CETA protège nos « savoir-faire »

42 Indications géographiques protégées (IGP) sont désormais reconnues au Canada grâce au CETA. Les producteurs de Comté, reblochon de Savoie, roquefort, camembert de Normandie, brie de Meaux, emmental de Savoie, pruneaux d'Agen, huîtres de Marennes-Oléron, foie gras du Sud-Ouest, jambon de Bayonne, huile d'olive de Haute-Provence, huile de lavande de Haute-Provence et de piment d'Espelette sont désormais protégés.

3

Le CETA renforce les règles sanitaires européennes

Le CETA ne change pas les normes sanitaires qu'applique l'Union européenne aux produits alimentaires importés, notamment aux produits d'origine animale. Ces normes, parmi les plus strictes du monde, sont non négociables et garantissent la sécurité des consommateurs européens.

4

Le CETA repose sur un dispositif de contrôle exigeant

Les animaux, les végétaux et leurs produits sont soumis à un strict contrôle documentaire et d'identité systématique aux portes de l'UE. Des tests aléatoires en laboratoires sont également conduits pour vérifier l'absence de résidus de substances interdites. L'Agence canadienne d'inspection des aliments est chargée de certifier que la viande bovine et porcine est conforme au droit de l'UE.

CETA

Stop aux fake news

5

Le CETA crée un comité de suivi de politique commerciale

Le comité de suivi de politique commerciale permet de suivre la mise en œuvre du CETA. Il réunit parlementaires, syndicats, ONG et filières professionnelles avec un dispositif de suivi en continu des volumes d'importation de produits agricoles sensibles (bœuf, porc, éthanol).

DESINTOX!

Des bœufs nourris avec des farines animales pourront être importés en Europe

FAUX !

La réglementation sanitaire de l'UE n'est pas modifiée par le CETA : aucune disposition ne l'assouplit. Les règles sur les farines animales restent valides : il est interdit d'importer des viandes (dont les bovins) issues d'animaux nourris avec des farines animales issues de ruminants. Certaines protéines animales transformées sans danger pour la santé humaine sont néanmoins autorisées.

Des boeufs dopés aux antibiotiques pourront être importés

FAUX !

La présence d'antibiotiques dans les produits d'origine animale est soumise à des seuils maximum de résidus (fixés au niveau européen), qui garantit l'absence de nocivité pour la santé humaine. Les produits importés du Canada sont soumis à ces exigences. Grâce à une forte mobilisation de la France, l'interdiction de l'usage d'antibiotiques comme promoteurs de croissance sera applicable aux produits importés à compter du 28 janvier 2022.

Nos réglementations environnementales et sanitaires sont menacées

FAUX !

En cas de non-conformité ou de violation des normes sanitaires, l'UE est autorisée à exercer des contrôles systématiques aux frontières. Elle peut unilatéralement interrompre ses importations, et suspendre l'agrément export d'un établissement étranger. Avec le veto climatique, notre capacité à réglementer, notamment en matière environnementale, est protégée d'éventuels recours d'investisseurs étrangers .

CETA

Stop aux fake news

**Les nouveaux OGM
arriveront dans nos
assiettes**

FAUX !

Le CETA ne change rien à la réglementation européenne. Les « nouveaux OGM » sont soumis aux obligations de la réglementation OGM : évaluation des risques, autorisation, traçabilité, étiquetage, surveillance. AUCUNE concession n'a été consentie en matière de santé des consommateurs !

**Le CETA ne respecte
pas l'accord de Paris**

FAUX !

Le CETA (article 24.4) impose le respect des obligations souscrites par le Canada et l'UE dans les accords environnementaux multilatéraux, dont l'Accord de Paris. Le gouvernement s'est engagé à dénoncer le CETA si le Canada venait, un jour, à sortir de l'Accord de Paris.

**Le CETA facilite
l'importation de produits
agricoles des pesticides
interdits dans**

FAUX !

l'UE

Lorsque des pesticides sont interdits dans l'UE, les produits agricoles importés doivent se conformer à un seuil maximum de résidus de ces pesticides. Le CETA ne change rien à l'utilisation des pesticides par les exploitants canadiens : leur utilisation n'est possible que pour ceux qui n'ont pas d'incidence sur le produit et donc sur le consommateur final.